

CONTROLE DES CONNAISSANCES 2015/2016

DEGEAD 1^{ère} et 2^{ème} année GBD Londres

Approuvé par le Conseil LSO, le CEVU et le CA le 12 oct 2015

1. Général

Le Département LSO organise les enseignements et les examens du Programme GBD 1^{ère} et 2^{ème} année composé de quatre semestres répartis sur deux années.

Première année (S1 et S2)

Elle comprend deux semestres, S1 et S2, de 13 semaines par semestre (dont une semaine de tutorat).

Le tableau des enseignements figure page 5.

Les enseignements sont organisés en Unité d'Enseignement (UE) • **Les UE** sont au nombre de 24. Chaque UE est semestrielle.

Deuxième année (S3 et S4)

Elle comprend deux semestres, S3 et S4, de 13 semaines par semestre (dont une semaine de tutorat).

Le tableau des enseignements figure page 6.

Les enseignements sont organisés en Unité d'Enseignement (UE) • **Les UE** sont au nombre de 24. Chaque UE est semestrielle.

2. Note finale d'une UE

Dans chaque enseignement obligatoire, la note finale correspond pour 50% à la moyenne des notes de contrôle continu (si prévu dans l'enseignement) et de la note de l'examen final pour les 50% restant.

Dans les disciplines « Introduction au Droit » et « Introduction à la Gestion », la note de l'UE est celle obtenue à l'examen final.

Le contrôle continu :

Chaque équipe pédagogique d'UE élabore des règles précisant les modalités du contrôle continu. Ces règles pour chaque discipline sont portées à la connaissance des étudiants au début de chaque semestre.

Le contrôle continu prend en compte l'assiduité, la participation et les diverses activités de l'étudiant (exposés, exercices, tests, mémoires, etc.). Les étudiants sont tenus informés de leurs résultats en contrôle continu et avant la fin de l'UE.

Les tests écrits obligatoires dans le cadre du contrôle continu sont au nombre de deux au minimum pour les cours de 36 heures et d'un seul pour les cours de 18 heures.

Il est rappelé que la présence aux cours est obligatoire (cf. article 6).

Dans chaque discipline obligatoire, les notes de contrôle continu sont délivrées/communiquées par les enseignants concernés.

3. Validation d'une UE

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu une note finale $\geq 10/20$. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Une UE capitalisée ne peut donc être repassée ultérieurement.

4. Validation du semestre

Validation des semestres du GBD 1 et du GBD2

Les notes des U.E se compensent pour l'obtention du semestre : un étudiant valide son semestre s'il obtient la moyenne calculée en fonction des coefficients sur l'ensemble des UE sans avoir de note éliminatoire (note strictement inférieure à 6/20 à une ou plusieurs UE) ; le nombre de crédits affectés au semestre lui est attribué (chaque semestre validé = 30 crédits ECTS).

5. Validation d'une année

Les semestres S1 et S2 d'une part, et les semestres S3 et S4 d'autre part, sont validés si l'étudiant obtient la moyenne générale de 10/20 à l'année (compensation des 2 semestres de la même année universitaire), sans note éliminatoire.

6. Assiduité

La présence aux séances est obligatoire. Des pénalités peuvent être appliquées à partir de 3 absences non justifiées.

La note de contrôle continu peut tenir compte du nombre d'absences non justifiées.

Les étudiants mineurs sont tenus d'informer l'équipe administrative de toute absence prévue à l'avance et/ou de prévenir le plus rapidement possible de toute absence de dernière minute. Sans nouvelle, l'équipe contactera directement la famille.

7. Régime spécial d'études

Peuvent bénéficier d'un régime spécial d'études, en application des dispositions de l'article 10 de l'arrêté du 1er août 2011, les étudiants appartenant aux catégories suivantes :

- les étudiants engagés dans la vie active
- les étudiants chargés de famille
- les étudiants handicapés

Au titre de ce régime spécial, les étudiants concernés et qui en font expressément la demande auprès du directeur du département en produisant les justificatifs appropriés, pourront bénéficier d'une suspension de contrôle continu pour l'ensemble des éléments constitutifs du cursus.

Les étudiants justifiant d'une activité professionnelle, ou les étudiants redoublants ayant un nombre limité d'UE à repasser peuvent, sur leur demande dûment motivée, bénéficier de ce régime spécial, **sur décision du Directeur du Département**. Ce dernier appréciera la demande des étudiants concernés en tenant compte des justificatifs fournis et des exigences spécifiques à chaque cursus.

Dans tous les cas, sauf motif grave et imprévisible survenant en cours de scolarité, les candidats intéressés par le régime spécial devront en faire la demande **dans le mois qui suit le début des enseignements** auprès du Directeur du Département.

Cette demande n'est valable que pour un semestre. Elle doit être renouvelée si l'étudiant souhaite en bénéficier pour le semestre suivant.

Concernant les UE optionnelles, les étudiants doivent contacter dès l'obtention du régime spécial d'études les enseignants afin d'établir avec eux les modalités de validation de leur UE.

8. Examens

Il existe 2 sessions d'examens :

- la 1^{ère} session fait référence aux examens organisés après la fin des enseignements de chaque semestre.
- La 2^{nde} session (session d'appel) fait référence aux examens organisés pour les enseignements du et/ou des semestres de l'année en cours non validés.

L'étudiant qui n'a pas validé son année à la 1^{ère} session est autorisé à se **présenter à la 2^{ème} session**. Il est autorisé à repasser les UE non validées (UE dont la note est inférieure à 10/20) **des semestres non validés (semestres dont la moyenne des notes est inférieure à 10/20)**.

Pour la 2^{ème} session :

- En cas de **note inférieure à 6/20** : l'étudiant doit obligatoirement repasser l'UE, la note de la deuxième session se substituant à la précédente ;
- En cas de **note supérieure ou égale à 6 /20 et inférieure à 10/20** : l'étudiant peut repasser la matière ou garder sa note ; s'il la repasse, la note finale est la plus élevée des deux notes.

La date et le lieu des examens sont communiqués par voie d'affichage (à proximité du secrétariat) ou sur le site Internet du Département. **Aucune inscription préalable n'est requise.**

Toute absence à un examen (à la première ou à la deuxième session) est sanctionnée par un zéro à l'épreuve correspondante. Il n'est organisé aucune session de remplacement (ces dispositions sont nationales et s'appliquent à toute épreuve d'examen).

En cas d'annulation d'une épreuve pour raison de force majeure, cette épreuve aura lieu dans la période suivant celle fixée initialement dans le calendrier pédagogique.

Toute fraude à un examen est sanctionnée (se reporter au Règlement intérieur de l'Université).

9. Absence à une épreuve de contrôle continu

L'étudiant absent à une épreuve de contrôle continu se voit attribuer la note zéro pour ce test.

Toutefois, il peut faire état des raisons de cette absence auprès **d'une commission des absences** constituée à cet effet, au sein du département. En cas d'acceptation des raisons invoquées, la commission peut décider, à titre exceptionnel, de remplacer la note zéro par celle obtenue par l'étudiant lors de l'examen de fin de semestre.

10. Jury et mentions

La validation des UE, du semestre, et de l'année, comme la délivrance du diplôme, sont prononcées après délibération du jury.

Des mentions sont instituées en fonction du barème suivant :

Mention passable : note égale ou supérieure à 10 et inférieure à 12,

Mention assez bien : note supérieure ou égale à 12 et inférieure à 14

Mention bien : note supérieure ou égale à 14 et inférieure à 16

Mention très bien : note supérieure ou égale à 16.

La décision du jury est souveraine, en première comme en deuxième session.

11. Conditions de redoublement

Pour pouvoir redoubler la première année, un étudiant doit avoir obtenu au moins la moyenne de 5/20. Si la moyenne est inférieure à 5/20, une dérogation exceptionnelle peut être accordée par le Directeur du département sur demande justifiée de l'étudiant.

12. Nombre d'inscriptions au programme GBD

Le nombre d'inscriptions administratives au Programme GBD est limité à trois, sauf dérogation attribuée à titre exceptionnel par le Président de l'Université sur proposition du responsable du programme

INFORMATIONS SUR Programme Londres

L'obtention du DEGEAD (après les S1, S2, S3 et S4) permet l'accès de droit aux diverses mentions et parcours de la Licence Gestion, Economie, et Sciences Sociales (**Sciences des Organisations et des Marchés**)

- mention **Economie**, parcours :
 - Economie et Ingénierie Financières
 - Economie Internationale et Développement
- mention **Sciences sociales**, parcours :
 - Economie et Sciences Sociales
 - Sciences Sociales
 - Action publique
- mention **Gestion**, parcours :
 - Gestion

Accès sous certaines conditions :

- Licence Gestion, parcours Gestion de Patrimoine
- Licence Gestion, parcours Comptabilité, Contrôle, Audit
- Magistère Banque, Finance, Assurances
- Magistère Sciences de Gestion

Les enseignements optionnels :

Le Programme GBD 1^{ère} année comporte une option obligatoire : l'option langue. L'option est administrativement divisée en 1/2 UE semestrielle. La note est incluse dans le total des points de chaque semestre.

L'étudiant est affecté dans l'option langue en fonction de ses choix et **dans la mesure des places disponibles**.

Tout changement d'option en cours d'année est interdit.

Le Programme GBD 2^{ème} année comporte deux options obligatoires : une option langue et une option PPP (Projet Personnel et Professionnel). Chaque option est administrativement divisée en deux demi UE semestrielles. La note est incluse dans le total des points de chaque semestre.

L'étudiant est affecté dans l'option langue en fonction de ses choix et **dans la mesure des places disponibles**.

Tout changement d'option en cours d'année est interdit.

Méthodes pédagogiques :

Les cours ont lieu tous les jours de la semaine sauf le dimanche. Pour chaque discipline, l'étudiant est sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant en charge du groupe. La coordination pédagogique dans chaque UE s'effectue sous la direction d'un ou de plusieurs responsable(s) pédagogique(s).

Il est procédé à des exercices variés fondés sur la participation active des étudiants.

Les supports seront constitués de photocopiés et/ou de documents mis en ligne.

Des lectures obligatoires sont prévues dans certains cours.

Les crédits :

À chaque cours validé, est associé un certain nombre de « crédits » ECTS (European Credit Transfer System). Ce système permet de donner une lisibilité européenne au diplôme, dans le cadre d'échanges d'étudiants entre universités.

Année universitaire 2015-2016-GBD LONDRES-SEMESTRES 3 et 4

SEMESTER 3				
Courses	Hourly amount/week	Coef.	ECTS	London
Social Sciences : Sociology (10 weeks) Anglo-Saxon pedagogy	2	1,25	2	Anna MAZENOD
Global Contemporary Issues Anglo-Saxon pedagogy	1,5	1	2	Kevin COYNE
Macroeconomics	3	1,5	4	Gazi ARIF
Microeconomics	1,5	1	2	Introduction par François COHEN (4 cours) Damien DUSSAUX
History and Management of the Company	2	1	4	Ramesh SANGALARINGAM
Management Accounting	1,5	1	2	David ONAKANMI
Statistics	3	1,5	4	Virender VERMA
Private Law	1,5	1	2	Claire MARZO
Languages and Cultural Studies III (English)	1,5	1	4	Fabrice LYCZBA
Language and Cultural Studies Workshop (English)	0,5	0,5		Fabrice LYCZBA
Option - Professional and Personal Project	2	1	2	Olivia FAUQUENOT
Option - Language and Culture (Spanish or German or Chinese)	2	1,5	2	UCL

22

30

SEMESTER 4				
Courses	Hourly amout/week	Coef.	ECTS	London
Social Sciences : Political Sciences Anglo-Saxon pedagogy (10 weeks)	2	1,25	2	Anna MAZENOD
Global Contemporary Issues Anglo-Saxon pedagogy	1,5	1	2	Kevin COYNE
Macroeconomics	3	1,5	4	Gazi ARIF
Microeconomics	1,5	1	2	Damien DUSSAUX
Computer Science	3	1,5	4	Maithili PARANJAPE
Mathematics	3	1,5	4	Caroline GAUTIER
Management Accounting	1,5	1	2	David ONAKANMI
Private Law	1,5	1	2	Claire MARZO
Languages and Cultural Studies IV (English)	1,5	1	4	Fabrice LYCZBA
Language and Cultural Studies Workshop (English)	0,5	0,5		Fabrice LYCZBA
Option - Professional and Personal Project	2	1	2	Olivia FAUQUENOT
Option - Language and Culture (Spanish or German or Chinese)	2	1,5	2	UCL

Année universitaire 2015-2016-GBD LONDRES-SEMESTRES 1 et 2

SEMESTER 1					
Courses	Hourly amount/week		Coef.	ECTS	London
	s1a	s1b			
Social Sciences and Method - Sociology Anglo-saxon pedagogy (10 weeks)	2	2	1,25	3	Anna MAZENOD
Macroeconomics	0	1,5	0,75	1	Cecilia LANATA BRONES
Microeconomics	1,5	1,5	1	3	Joël GUILBAUD
Introduction to Management	3	0	1	3	May ENNSRA
Financial Accounting	1,5	1,5	1	3	Emmanuel CHETRIT David ONAKANMI
Computer Sciences	1,5	3	1,25	3	Maithili PARANJAPE Ioannis DOUMANIS
Introduction to Public Law	0,75	1,125	0,75	3	Yseult MARIQUE
Introduction to Private Law	0,75		0,75	3	Eva STEINER
Languages and Cultural Studies I (English) Anglo-saxon pedagogy	1,5	1,5	0,75	3	Fabrice LYCZBA
Language and Cultural Studies Workshop (English) Anglo-saxon pedagogy	0,5	0,5	0,5		Fabrice LYCZBA
Refresher course in Mathematics common group	3	0	1	2	Caroline GAUTIER
or Refresher course in Macroeconomics Anglo-Saxon pedagogy	3	0	1		Cecilia LANATA BRONES
Mathematical Tools	0	1,5	0,75	1	Caroline GAUTIER Cyril PAPADACCI
Option - Language and Culture (Spanish or German or Chinese)	2	3	1,5	2	UCL
	18	17,125		30	

SEMESTER 2				
Courses	Hourly amount/w eek	Coef.	ECTS	London
Social Sciences and Method - Political Sciences Anglo-saxon pedagogy (10 weeks)	2	1,25	3	Anna MAZENOD
Macroeconomics	3	1,5	4	Cecilia LANATA BRONES
Microeconomics	1,5	1	2	Joël GUILBAUD
Introduction to Management	1,5	1	2	May ENNSRA
Financial Accounting	1,5	1	2	Emmanuel CHETRIT David ONAKANMI
Mathematics	3	1,5	5	Caroline GAUTIER Cyril PAPADACCI
Statistics	3	1,5	5	Virender VERMA
Common Law and Business Law	1,125	0,75	2	Claire MARZO
Languages and Cultural Studies II (English) Anglo-saxon pedagogy	1,5	1	3	Fabrice LYCZBA
English for Academic Purposes - Workshop - Anglo-saxon pedagogy	0,5	0,5		Fabrice LYCZBA
Option - Language and Culture (Spanish or German or Chinese)	2	1,5	2	UCL

20,625

30